

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 13 (1905)
Heft: 2

Artikel: Un propriétaire de Coppet au XVII^e siècle
Autor: Barbey, Frédéric
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-14015>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

UN PROPRIÉTAIRE DE COPPET

AU XVII^{me} SIÈCLE

(Suite et fin)

On devine l'attrait qu'exerçait Coppet sur son nouveau propriétaire et la hâte qu'il avait de visiter son acquisition dans une lettre du 25 juillet 1657 à sa mère : « J'espère que ces » retards n'empêcheront pas que Dieu ne nous donne aussi » bien Prangins que Coppet, qui estoit la principale pièce » et de quoy on m'escrit merveilles ; il est certain que si » Dieu donne encores l'autre, cela sentira sa possession de » grand-seigneur et bien que les revenus soyent médiocres, » l'estendue et les appartenances sont grandes, dans un » pais de commerce beau et fertile ; si je puis, j'y iray, Dieu » aidant, entre cy et le 10 d'aoust, non seulement par curio- » sité mais parce que j'y fais besoing. »

Ce fut en 1660, alors que la principauté d'Orange, rendue au roi de France, libérait Dohna de sa charge, que Coppet vit arriver ses hôtes pour une installation définitive. Entourée de ses sept enfants, la comtesse n'allait plus quitter sa nouvelle demeure. L'ex-gouverneur, d'humeur vagabonde, d'une activité inlassable, ne reste pas longtemps en place ; il court les routes de France, de Hollande, de Prusse, voyage en Franche-Comté, toujours au service de la maison d'Orange, qu'il sert avec la même fidélité.

En 1666 enfin, il se décide à prendre haleine. Depuis qu'il

est propriétaire en Suisse, il n'a cessé d'entretenir les rapports les plus cordiaux avec la République de Genève. Chaque fois que les circonstances l'ont amené à traverser la ville, il y a été reçu avec honneur et bienveillance. Or, le duc de Savoie est redevenu menaçant ; on craint une rupture, les Genevois appréhendent une surprise, et comme le souvenir de 1602 est présent encore à toutes les mémoires, on prend ses précautions. Instruit de la situation, le baron de Coppet offre ses services à la Seigneurie ; ils sont acceptés avec reconnaissance et pendant deux années, on le voit faire de fréquentes apparitions en ville, inspectant les remparts, donnant des conseils, passant en revue la garnison, adressant des mémoires au Magistrat. L'homme de guerre qui sommeille en lui se sent transporté d'aise, à l'idée de diriger des opérations militaires ; il redouble d'activité ; on le trouve partout. En vint-il à commettre quelque imprudence ? On l'accusait de faire des chevauchées autour de la place, accompagné d'une imposante escorte, pour reconnaître le terrain. En tout cas, quelques mois plus tard, le Conseil cherchait à calmer son ardeur, et, tant bien que mal — on suit les péripéties de ces pourparlers délicats dans les registres du Conseil — lui faisait comprendre qu'il eût à se modérer. Dohna, piqué au vif, finit par saisir ces motifs ; il terminait, en effet, le récit de ces deux années, dans ses mémoires, par la réflexion suivante : « Quelque mal satisfait que je fusse » de la conduite de ceux du Conseil de Genève à mon égard, » je ne laissai pas de continuer les soins que j'avais pris » jusqu'alors, pour mettre leur ville en état de défense. » Mais bientôt après, je fus délivré de tous les soucis et de » toutes les peines que me donnait cet emploi, car le Duc » de Savoie retira les troupes qu'il avait aux environs de » Genève. »

Brusque sortie, qui ne devait pas avoir des suites bien fâcheuses. Qu'on en juge. Le 20 mai 1668, la comtesse de

Dohna ayant donné le jour à une fille, son mari, en faisant part de la nouvelle au Conseil de Genève, priaît la Seigneurie, en la personne du premier syndic Esaïe Chabrey, de lui faire l'honneur de servir de parrain à l'enfant. Le Conseil accepta avec empressement ; un mois plus tard, la « petite frégate » de la République voguait vers Coppet, avec le syndic Chabrey, les conseillers Colladon, Voisine, Roset, Lullin, Lect et Trembley ; ils apportaient, nous disent les comptes de la journée, une médaille frappée en l'honneur de la comtesse, du prix de 215 florins, et vingt-trois boîtes de huit espèces de dragées, « fruits candits, muscandins, fenouil muscaté, anis musqué, citronat ». Dans l'église qui nous abrite aujourd'hui, Genève-Espérance de Dohna reçut le saint baptême, entourée d'imposants parrains. La bonne entente était ainsi entièrement rétablie.

Appliquant à ses enfants les principes d'éducation dans lesquels il avait été élevé, le baron de Coppet suivait de près et avec soin les progrès de ses fils. L'on sait qu'il avait appelé auprès d'eux l'illustre auteur du *Dictionnaire historique et critique*, Pierre Bayle, qui séjourna deux ans et demi à Coppet, et qui n'oublia jamais ses protecteurs¹. « Je » m'informe soigneusement des nouvelles favorables et » glorieuses que j'ai apprises de vous, Monsieur, écrivait-il » bien des années plus tard au burgrave Alexandre, je » prends un intérêt singulier à tout ce qui vous concerne et » j'ai appris avec des sentimens de joye, que je ne vous » saurais exprimer, que vous joignez une piété exemplaire » et une dévotion solide à toutes les grandes qualités, qui » sont héréditaires aux seigneurs de la maison de Dohna. »

Cet apprentissage de la vie, Frédéric de Dohna le voulait aussi complet qu'il l'avait reçu. « A peine avions-nous dix

¹ Auparavant Bayle avait été précepteur à Genève, chez le syndic de Normandie. C'est dans cet emploi qu'il se qualifiait plaisamment de « montreur d'ours ». Voir à ce sujet, E. de Budé, *Vie de J.-A. Turretini*, p. 252.

» ans, raconte son fils Christophe dans ses mémoires, qu'il
» nous obligeoit d'aller à la chasse à pied, de traîner la
» brouette, pour construire de petits forts, de faire le
» maniement des armes et de marquer les évolutions, faisant
» ainsi sagement servir tous nos amusements à nous former
» à l'état auquel il nous destinoit. Lorsque notre âge plus
» avancé lui permit de nous faire de solides réflexions, il
» élevoit notre esprit à la contemplation du Souverain
» Maître, auteur de tous les biens, excitait notre cœur à la
» reconnaissance et nous expliquant les saintes maximes du
» christianisme, nous inspirait l'amour du prochain et de
» tâcher, par notre conduite, à nous mettre en état de le
» secourir dans ses besoins. Il nous avertissoit encore de
» n'ajouter aucune foi à tous les contes que l'on nous fesoit
» des apparitions des esprits, de la vertu de philtres, pactes
» et talismans, défendant expressément à tous ceux qui
» nous approchoient, de nous entretenir de pareilles rêveries,
» auxquelles la crédule faiblesse des uns et la scélératesse
» des autres ont donné quelque créance. »

La retraite du comte de Dohna et son inaction n'étaient que passagères. Dès 1670, il repart pour les Pays-Bas, offre ses services au prince d'Orange et se voit chargé par celui-ci de lever des troupes en Suisse, pour les amener dans le nord, en prévision d'une invasion de la Hollande, que semble méditer Louis XIV. La tâche est rude ; non seulement les cantons, jaloux de leur pouvoir, ne voyent pas d'un œil favorable ces levées, mais le plus puissant d'entre eux, Berne, s'est déjà engagé avec la France, à laquelle il a promis plusieurs régiments. Toute l'habileté de Dohna consistera à vaincre les répugnances, à vanter les propositions faites par son maître aux officiers suisses, à déjouer les efforts des envoyés de la France.

Le voilà de nouveau sur les grands chemins, courant de Schafthouse à Zurich, de Zurich à Aarau, d'Aarau à Berne,

revenant à Aarau, poussant jusqu'à Coire. Les routes sont défoncées, les carrosses s'embourbent et le plus souvent Dohna, perclus de rhumatismes, atteint de violents accès de goutte, est obligé de se faire porter comme un enfant de sa voiture à l'auberge. Rien ne l'arrête ; il est infatigable.

Quand, au bout d'une absence de plus de deux années, il regagne Coppet, la comtesse éplorée, rongée d'inquiétudes, vient à sa rencontre. « Je quittai mon carrosse pour me mettre dans le sien, seul à seul, parce que nous ne nous étions vus de près de trois années. Notre premier abord fut assez triste ; on l'avait fort effrayée à Genève sur ce que je m'étais engagé dans un dangereux parti. Il lui fâchait de me voir retourner à la guerre, dans un temps où notre famille avait faute de tous nos soins. On l'avait assurée que le Roi ne manquerait point à confisquer ses biens en France. Je tâchais de la rassurer sur le sujet de la guerre, disant que Dieu gardait partout les siens ; sur le sujet de la faiblesse de la Hollande, que Dieu n'abandonnerait point la juste cause, que moi, étant Allemand de nation, sans engagement au service du Roi ni obligation à la France, je pouvais prendre service où je voulais. Elle me répondit qu'elle n'était point capable de me faire abandonner une résolution, où j'avais déjà mis le tout pour le tout, *mais qu'elle me priait d'excuser une faiblesse de femme*, me voyant engagé dans un parti, dont tout le monde augurait la ruine, qu'outre celle de nos affaires, Dieu sait si je pourrais acquérir beaucoup d'honneur à la tête de nouvelles troupes, ce qu'elle avait toujours ouï tenir pour un méchant emploi ; qu'elle me priait seulement que nous pussions demeurer ensemble, soit au logis, soit dans les voyages, qui me restaient à faire en Suisse, jusques à ce que nous eussions, sous la faveur de Dieu, donné quelque bon tour aux affaires du logis ».

Ces inquiétudes n'étaient pas sans fondement ; à parcourir

l'Europe de cour en cour, les finances du burgrave, toujours mises à contribution, se trouvaient fort entamées. Il le reconnaît lui-même. « La vie que je faisais depuis quelque temps abîmait mes affaires domestiques et me tenait fort en peine. » Et puis, en grand seigneur qu'il était, il avait transformé Coppet ; *d'un château fortifié, construit dans un but de défense, il avait fait une maison ouverte* ; de là, de coûteuses réparations qui, en 1672, étaient loin d'être achevées.

Ces considérations ne le retinrent pas longtemps en place. Il reprit sa course vagabonde puis, l'année suivante, découragé, ayant échoué dans ses efforts — les armées de Louis XIV étaient victorieuses partout et les Suisses n'osaient favoriser les ennemis de leur puissant voisin — il rentrait, cette fois définitivement à Coppet. La vieillesse, avec son cortège d'infirmités et de misères, suite d'une activité fébrile, le clouent désormais au logis.

Il suivra de sa retraite les phases de la lutte incessante qu'ont à soutenir ses souverains ; il apprendra avec douleur les succès des armées françaises. La paix de Nimègue, conclue en 1679, mettra fin pour un temps à l'embrasement général ; avant que la guerre reprenne, le gentilhomme aura cessé de vivre. Il s'éteignit, en effet, le 27 mars 1688, non point à Coppet, comme on l'a cru longtemps, mais à Lutry, où il était venu habiter depuis trois mois. Pour quelles raisons ? Nous l'ignorons. Sur le désir de Leurs Excellences de Berne, son corps fut transporté à Lausanne et inhumé dans le chœur de la cathédrale. L'aîné de ses fils, Alexandre, conserva Coppet jusqu'en 1713, puis, la fortune l'appelant en Allemagne, où il devait fournir une belle carrière, il se dessaisit de cette terre, qui passa entre les mains de plusieurs propriétaires, avant d'être acquise par le ministre des finances de Louis XVI.

Il convenait d'esquisser à grands traits cette figure de

gentilhomme d'autrefois, tout imprégné du sentiment de l'honneur, du dévouement à son souverain. Ne terminait-il pas ses mémoires par ce cri enthousiaste : « Que Dieu bénisse ma famille et ma chère patrie ! Vive Orange, vive la maison de Brandenbourg ! »

Frédéric BARBEY.

A MOUDON, IL Y A DEUX CENTS ANS

(Suite et fin.)

Ce n'est pas sans motif que l'on qualifie de paternel le gouvernement de LL. EE. Comme un père veille sur la tenue, la conduite et même la toilette de son fils ou de sa fille, ainsi nos gracieux seigneurs s'occupaient de la nourriture et du vêtement de leurs sujets vaudois. Soit pour éviter le luxe et les dépenses supplémentaires qu'il entraîne, soit plutôt pour laisser chacun dans la conviction de sa dépendance, le Sénat de Berne publiait de temps en temps des ordonnances que l'on connaît sous le nom d'Edits de réforme et grâce auxquels les choses les plus personnelles étaient minutieusement réglées.

Tailleur, couturière et modiste, en ce temps-là, pouvaient se dispenser de fantaisie et d'imagination ; le vêtement pour les femmes comme pour les hommes ne devait pas avoir plus de variété que l'uniforme de la milice. Les malheureux consistoires devaient veiller à la stricte observance de ces règles et, s'il était glorieux de siéger en leur tribunal, ces belles fonctions avaient des revers. Avec les hommes tout s'arrange assez bien, mais les dames de Moudon, il y a deux siècles, mettaient quelquefois l'autorité dans de cruels embarras.

L'un de ces édits visait le tabac. Quiconque est trouvé la pipe à la bouche, aux champs ou au foyer, doit payer l'amende,